

Le Bulletin des familles
Drapeau

Volume 6, numéro 4

septembre 1998

Un habitant-type du 19^e siècle

Pierre Drapeau

1810-1893

époux de

Suzanne Gagné dit Bellavance

1809-1879

de

Saint-Henri de Lévis

Le Bulletin des familles Drapeau est la revue des membres de l'Association des familles Drapeau.

Les membres en règle le reçoivent en mars, en juin, en septembre et en décembre.

Les numéros réguliers déjà parus sont disponibles au coût de **3,00\$**, incluant les frais d'envoi.

Adresse : C.P. 25 513
Boucherville, Qc, J4B 8A2
Tél. (450) 655-5694

Adresse électronique :
drapeau@interlinx.qc.ca

Site Internet : <http://www.interlinx.qc.ca/~drapeau>

Directeur du site Internet : Pierre Drapeau, Rock Forest

Comité du Bulletin

- Claire Drapeau, Montréal
- Claude Durand, Montréal
- Micheline Drapeau, Montréal
- Pierre Drapeau, Blainville
- Bertrand Drapeau, Boucherville,
 rédacteur en chef

Comité de traduction

- Colombe Drapeau, Pierrefonds
- Lise Drapeau, Hull
- Patricia Drapeau, Toronto
- Pierre Drapeau, Blainville

Dépôt légal

ISSN 1195-3705

- Bibliothèque nationale du Québec
- Bibliothèque nationale du Canada

Un habitant-type du 19^e siècle

Pierre Drapeau

1810-1893

époux de

Suzanne Gagné dit Bellavance

1809-1879

de Saint-Henri de Lévis

par

Bertrand Drapeau

Introduction

Nous nous souvenons d'événements survenus au 19^e siècle, tels les Rébellions de 1837 et de 1838, le fameux rapport Durham, l'Union du Bas-Canada et du Haut-Canada en 1840, la Confédération de 1867, la construction des chemins de fer, l'émigration de nombreux Canadiens vers les États-Unis à la recherche de meilleures conditions de vie, l'arrivée de Loyalistes américains dans les Cantons de l'Est, etc.

Nous connaissons les grands ténors de cette époque : Louis-Joseph Papineau, Louis-Hyppolite Lafontaine, Mgr Ignace Bourget, Louis Riel, Georges-Étienne Cartier, John A. McDonald, etc. Certains préconisaient la résistance constitutionnelle avec Papineau, d'autres se réfugiaient dans le conservatisme avec Lafontaine. Que pensait Pierre Drapeau de ces débats? On ne le sait pas. Un habitant à l'époque se préoccupait davantage de son domaine à cultiver et de sa famille à nourrir.

Nous décrivons la vie d'un ancêtre Drapeau qui a traversé ce 19^e siècle, fidèlement enraciné dans sa concession de Plaisance. Pierre Drapeau, né dans la seigneurie de Lauzon, paroisse St-Henri de Lévis, très jeune orphelin de père, y passe sa vie, soit de 1810 à 1893. Il a porté fièrement son titre d'habitant de ce pays, le partageant avec Suzanne Gagné dit Bellavance.

Celle-ci épouse Pierre en 1835 apportant tout un patrimoine offert par ses père et mère. Ils s'installeront sur la terre que le père de Suzanne avait reçue en donation de ses parents en 1790. À leur tour, Pierre et Suzanne auront le souci d'établir leurs enfants par diverses transactions. Ils céderont une terre à leur fils Pierre en 1865 et ils feront une donation à leur fils Jean en 1866.

Une donation entrevifs est pratique courante à l'époque; cela permet aux parents d'établir un enfant, et les donateurs assurent leurs vieux jours en habitant avec le donataire (celui qui reçoit). Partager une terre en parts égales entre plusieurs héritiers ne permet pas une exploitation agricole rentable. Les parents se souciaient quand même d'une répartition équitable de leurs biens entre leurs enfants en les avantageant d'une autre manière, soit en accordant un montant d'argent, soit en offrant des animaux ou d'autres biens.

Pierre et Suzanne ont fait fructifier les biens reçus. Leurs conditions de vie se sont grandement améliorées tout au long de ce 19^e siècle. D'autre part, maints paysans ont dû s'exiler aux États-Unis, faute de terre rentable ou de terre disponible; on réservait les nouvelles terres des cantons aux colons anglais et aux loyalistes américains.

Cet essai est le lot de la plupart de nos arrière-grands-parents. Pierre est un habitant-type de cette période. Il est bon de se rappeler la vie de ceux qui nous ont précédés et ainsi d'apprécier les chemins qu'ils nous ont préparés avec **honneur et courage**. Ces gens, sans titre, mais plein de mérites, ont bâti notre pays.

Bertrand Drapeau,
fils d'Arthur à Onésime à Pierre à Pierre et Suzanne
M. Sc. Soc., Bacc. Histoire

Un habitant-type du 19^e siècle

I- Pierre Drapeau : de sa naissance à son mariage

1- Pierre, un descendant de la 4^e génération

Pierre Drapeau fait partie de la quatrième génération de Drapeau en terre d'Amérique¹. L'ancêtre Antoine, né en France, a transmis le nom Drapeau par ses quatre fils. Ce Pierre descend du deuxième fils d'Antoine : Jean-Baptiste marié à Perinne Lacroix. Ces derniers ont un fils qu'ils prénomment Jean-Batiste. Ce dernier Jean-Baptiste reçoit en donation une terre et des bâtiments en 1773.² Jean-Baptiste, fils, par un premier mariage avec Louise Bégin, a neuf enfants; âgé de 64 ans, il se remarie en 1774 avec Angélique Jourdain dont il a trois autres enfants : Jean-Laurent, père de notre Pierre, Joseph et Marie-Angélique.

Jean-Laurent Drapeau est né le 27 novembre 1775 dans la seigneurie de Lauzon, quatrième concession, paroisse St-Joseph de Pointe-Lévy. Il épousera Françoise Lemieux le 3 février 1802 à l'église St-Joseph de Pointe-Lévy. En 1800, Jean-Laurent avait reçu en donation de son demi-frère Pierre, époux de Marie Suzor, une terre et ses bâtiments à condition de fournir certains travaux et biens à son frère Joseph³. La terre est située au cinquième rang au lieu dit Pintendre. Il est important à l'époque de pourvoir à l'établissement des siens et de transmettre le patrimoine familial au sein des descendants de la famille.

2- Les parents de Pierre

Jean-Laurent et Françoise auront quatre enfants : Françoise, Jean-Baptiste, Pierre et Joseph. Jean-Laurent meurt très jeune, à l'âge de 36 ans et cinq mois, le 18 avril 1812, laissant une veuve de 30 ans et des enfants en bas âge. Joseph, le dernier-né, vient au monde le 1^{er} mai 1812, quelques jours après le décès de son père. Jean-Laurent est inhumé dans le cimetière de la paroisse St-Joseph comme y tenant lieu.

Notre Pierre, né le 9 avril 1810, est baptisé le même jour à la paroisse St-Joseph de Pointe-Lévy. Le parrain fut son oncle Jean-Baptiste Drapeau et la marraine Louise Paradis. Il ne connaîtra pas son père décédé alors qu'il n'a que deux ans.

Le 3 mai 1813, sa mère Françoise Lemieux se remarie avec Julien Ratté de St-Joseph de Pointe-Lévy, lui-même veuf de Anastasie Bouchard. Julien Ratté prendra charge de la nouvelle famille. En ce temps-là, on ne reste pas veuf ou veuve très longtemps, surtout avec de jeunes enfants. Françoise et Julien, deux veufs, reconstituent une famille.

Françoise Lemieux avait été nommée tutrice des quatre enfants mineurs et Joseph Drapeau, oncle paternel, était le subrogé tuteur. Ils avaient obligation de voir à ce que la

¹ Voir Appendice 1, généalogie ascendante et descendante, p. 22.

² *Donation entrevifs par Jean-Baptiste Drapeau père à Jean-Baptiste Drapeau fils*, 7 avril 1773. Greffe de Jean-Antoine Saillant le Collégien, ANQ,Q.

³ *Donation par Pierre Drapeau et son épouse à J. Laurent Drapeau*, 5 août 1800. Greffe de Alexandre Dumas, ANQ,Q.

moitié des biens de Jean-Laurent soient conservés en héritage pour les enfants; l'autre moitié était dévolue à Françoise, conjoint survivant, selon la Coutume de Paris en vigueur à l'époque.

À son remariage, Françoise Lemieux doit faire l'inventaire des biens qu'elle et Jean-Laurent possédaient afin que les héritiers soient protégés et puissent jouir de l'héritage au moment venu. L'inventaire nous informe que Jean-Laurent et Françoise vivaient dans la seigneurie de Lauzon, dans «la cinquième concession du fleuve St Laurent, au lieu appelé concession de «peintendre» (Pintendre)⁴». L'inventaire révèle qu'une maison et une grange étaient bâties sur la terre ; que Jean-Laurent a reçu cette terre en donation de son demi-frère Pierre en 1800 et que Françoise et Julien Ratté y vivent avec leurs enfants.

Pierre, comme tous les fils de famille, apprit le métier d'agriculteur dès son jeune âge. Il s'initiera aux travaux agricoles avec son beau-père Julien. Il ne fréquenta jamais l'école, inexistante en zone rurale à cette époque. Il ne signa jamais son nom dans les divers contrats notariés qu'il passa au cours de sa vie, mais il a su se débrouiller comme on le verra.

3- Les frères et sœur de Pierre

Françoise, la sœur aînée de Pierre, naît en 1802. Elle épousera Pierre Morin le 11 octobre 1825 à St-Henri. Françoise et Pierre Morin furent très proches de tous les événements reliés à leur famille. On les retrouve dans les actes de baptême, mariage et sépulture ainsi que dans les contrats notariés. Françoise décède le 3 mars 1869. Pierre Morin se remarie deux autres fois : en 1871 avec Marie Pouliot et en 1873 avec Archange Bilodeau. Il décède le 3 janvier 1900 à l'âge de 93 ans et 10 mois.

Jean Baptiste, frère de Pierre, naît en 1807. Très tôt, il «s'exile» à Québec, où il se marie le 14 juin 1831 avec Madeleine Viau dit Laliberté. Dans l'acte de mariage, il est inscrit comme charretier à Québec et il a comme témoins son frère Joseph et son beau-père Julien Ratté. Le 2 juillet 1850, il épousera en secondes noces Marguerite Charbonneau et il est encore identifié comme charretier. Le 22 février 1859, il convole une troisième fois avec Marie-Rosalie Dupont et cette fois il est dit navigateur. Il demeurera toute sa vie à Québec. Ce fut un homme relié au transport.

Joseph dit Justin, cadet de la famille, naît le 1^{er} mai 1812. Il quittera très tôt St-Henri pour s'établir au Nouveau-Brunswick. Il épouse Marguerite Porlier le 28 mai 1845. Il est un pionnier de Balmoral⁵. Il décédera le 16 février 1887 dans sa 75^e année.

Françoise Lemieux, leur mère, décède le 22 février 1862 à l'âge de 80 ans et Julien Ratté, le beau-père, la suivra de près le 5 juillet suivant, âgé de 81 ans. Leur sépulture eut lieu à St-Henri de Lévis.

4- Achat d'une terre à St-Henri, concession St-Jacques

Le 27 avril 1830, âgé de 20 ans, Pierre achète une terre de François Bolduc. Il aura besoin de son beau-frère Pierre Morin qui se porte garant, étant donné qu'il est encore mineur à

⁴ *Inventaire des biens de la communauté de Françoise Lemieux et défunt Laurent Drapeau*, le 30 avril 1813. Greffe de François-Xavier Lefebvre, ANQ,Q.

⁵ Bulletin des familles Drapeau, mars 1997, vol. 5, no 2, articles consacrés à Joseph dit Justin de Balmoral.

ce moment. Cette terre de 19 perches et demie de front sur 30 arpents de profondeur est située dans la concession St-Jacques de la paroisse St-Henri⁶. Le vendeur affirme avoir reçu cette terre en concession de l'honorable John Caldwell, seigneur de Lauzon, le 2 octobre 1826⁷. François Bolduc prévient l'acquéreur que neuf billots se trouvent sur la terre et qu'ils appartiennent à son frère Michel Bolduc ainsi qu'une pioche et une faucille. Le contrat de vente laisse voir que cette partie de terre est en bois debout.

Pierre paiera 80 piastres d'Espagne en trois versements à partir du 1^{er} mai 1831. La quittance, signée le 29 septembre 1835, indique que Pierre s'est acquitté de sa dette «dès avant ces présentes». À mesure qu'il a fait du bois de corde et qu'il a pu le vendre, il a eu les moyens de faire ses paiements. Vivant encore avec sa mère et son beau-père, la coupe de bois devait apporter un revenu d'appoint dans la famille. La ville de Québec était un bon marché pour la vente du bois de chauffage. Ce commerce allait bon train entre les deux rives du fleuve. Qui sait si son frère Jean-Baptiste, charretier à Québec, n'était pas relié au commerce du bois avec son frère?

5- Vente de la terre de St-Henri, concession St-Jacques

Le 29 septembre 1835, Pierre Drapeau vendra sa terre à Michel Gagné dit Bellevance⁸, frère de son futur beau-père. Le contrat note que Pierre Drapeau n'a pas payé les rentes seigneuriales depuis l'acquisition de la terre. Le nouveau propriétaire accepte de payer les arrérages à sir John Caldwell, seigneur de Lauzon. De plus on apprend que l'acquéreur de la terre paiera 700 livres de 20 sols chacune à Pierre Bolduc. Pierre Drapeau lui a emprunté cette somme et le produit de la vente de sa terre servira à couvrir son emprunt.

Pourquoi Pierre Drapeau achète-t-il une terre et la revend-il quelques années plus tard? Il a des projets. À environ vingt arpents de sa terre, vit sa sœur Françoise et son beau-frère Pierre Morin. Notre Pierre se rend chez sa sœur de temps à autre soit pour des corvées, soit à l'occasion de fêtes réunissant les habitants du rang. Pierre Morin est voisin de Pierre Gagné dit Bellavance. Ce dernier vit avec son épouse Agathe Blanchet ; tous les deux sont déjà avancés en âge et leur jeune fille Suzanne leur sert de «bâton de vieillesse». En 1830, la belle Suzanne a 21 ans et notre Pierre la remarque sûrement. À quel moment commencent les fréquentations ? On ne le sait, mais le projet de mariage prendra forme peu à peu. En septembre, octobre et novembre 1835, bien des événements surviennent dans la vie de notre Pierre et de la belle Suzanne.

II- Mariage de Pierre avec Suzanne Gagné dit Bellavance

1- Contrat de mariage de Pierre et Suzanne

Le 3 novembre 1835, Pierre et Suzanne s'unissent par les liens du mariage en l'église St-Henri. Joseph, frère de Pierre et son beau-frère Pierre Morin servent de témoins ; Suzanne a comme témoins son père ainsi que son frère Louis. L'acte de mariage souligne que de nombreux parents et amis assistent à la cérémonie présidée par Joseph-Henri Lacasse⁹, curé de St-Henri de 1817 à 1847.

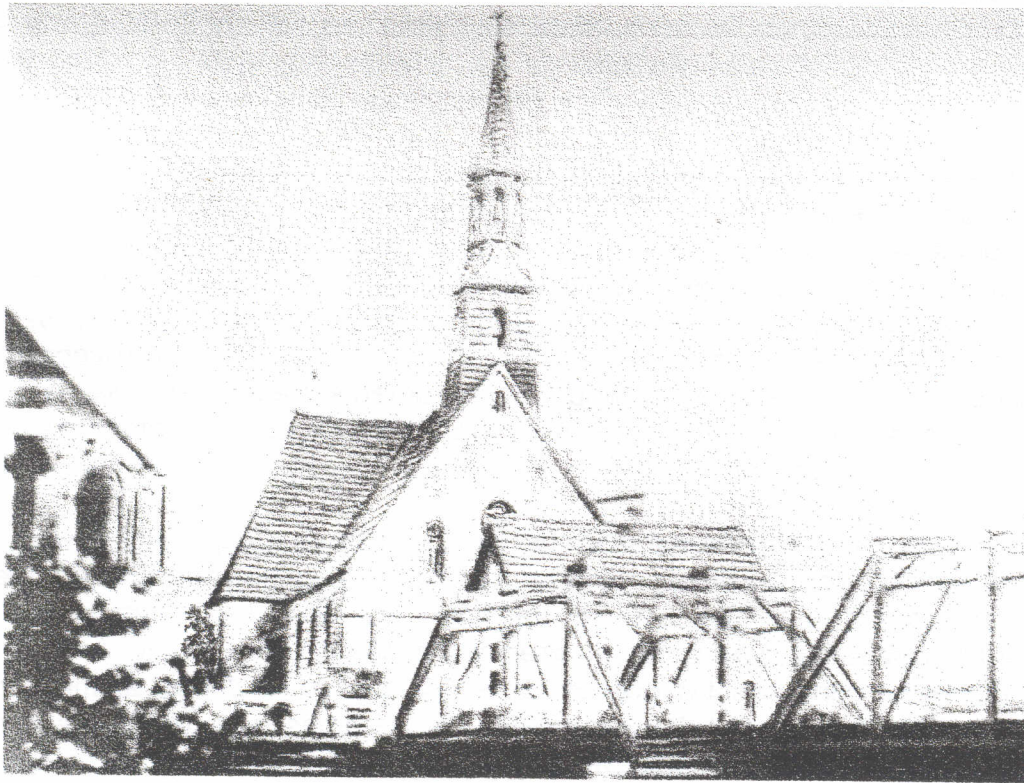
⁶ *Vente par François Bolduc à Pierre Drapeau, 27 avril 1830. Greffe de François-Xavier Lefebvre, ANQ,Q.*

⁷ *Concession à François Bolduc par John Caldwell, 2 octobre 1826. Greffe de Félix Têtu, ANQ,Q.*

⁸ *Vente Pierre Drapeau à M. Gagné, 29 septembre 1835. Greffe de François-Xavier Lefebvre, ANQ,Q.*

⁹ *Paroisse St-Henri, mariage de Pierre Drapeau et Suzanne Gagné, le 3 novembre 1835.*

Le 1^{er} novembre précédent, les futurs époux avaient passé un contrat de mariage en présence de Julien Ratté et Françoise Lemieux, beau-père et mère de Pierre, de son frère Joseph et de sa sœur Françoise accompagnée de son époux Pierre Morin. Suzanne est accompagnée de son père, de son frère François, de son beau-frère Augustin Bouffard et de son cousin Louis Gagné. C'est un contrat passé selon la Coutume de Paris où chacun met en commun les biens meubles et immeubles qu'ils apportent ou qu'ils acquerront. L'époux doue sa future de 900 livres, s'il décède avant elle. Le contrat indique qu'elle gardera «ses bagues et bijoux», un coffre, un poêle de fer et le lit de la communauté, s'il y a dissolution de la communauté. Quant à Pierre, si Suzanne décède avant lui, il se réserve ses armes à feu ainsi que ses hardes, un coffre, le poêle de fer et le lit de la communauté¹. Nous verrons que Suzanne en épousant Pierre Drapeau apporte avec elle tout un patrimoine, qui sera conservé dans la famille Gagné si jamais Pierre et elle n'ont pas d'héritier.



Église de St-Henri au temps de Pierre et Suzanne
(démolie en 1879, à gauche l'église actuelle, en face le pont²)

1- Suzanne Gagné dit Bellavance

Avant de parler du patrimoine de Suzanne, qui est-elle? Elle est née le 12 novembre 1809 et fut baptisée deux jours plus tard à St-Henri. Son parrain fut Jacques Côté et la

¹ *Contrat de mariage entre Pierre Drapeau et Suzanne Gagné*, le 1^{er} novembre 1835. Greffe de François -Xavier Lefebvre, ANQ,Q.

² LEMAY, J.-Armand et MERCIER, Robert. *Esquisse de St-Henri de la seigneurie de Lauzon*, Éd. Marquis, 1979, p. 55.

marraine Marie-Suzanne Beaudoin. Suzanne a trois sœurs et cinq frères. En 1835, ils sont tous mariés, à l'exception de son frère François, mais chacun a sa propre exploitation agricole. Suzanne, encore célibataire, demeure avec ses parents qu'elle aide et soutient.

Ses père et mère ont respectivement 68 et 64 ans, et après 45 ans de labeur sur leur terre, ils aspirent à la retraite. Son père a reçu en donation de ses parents en 1790 la terre qu'il occupe. C'est une terre mise en valeur par au moins deux générations de cultivateurs : une terre sûrement bien organisée et bien équipée. Les parents décident de donner leurs biens à leur fille sur le point de se marier. Ils ont estimé que Suzanne et son futur époux, Pierre Drapeau, seraient en mesure d'exploiter leur domaine. Pierre était *un bon parti* pour leur fille. C'est une bonne assurance pour leurs vieux jours.

3- Donation de Pierre Gagné et Agathe Blanchet à leur fille Suzanne

Quelques jours avant son mariage, soit le 18 octobre 1835, Suzanne reçoit donc en donation une terre et autres biens. Il devait être essentiel pour le père de Suzanne de garder cette terre reçue de ses parents pour assurer sa retraite comme celle de son épouse. Il contribuait également à établir son dernier enfant, ce qui était important à l'époque, comme aujourd'hui d'ailleurs, même s'il n'était pas courant de faire une donation à une fille. Cette donation faisait l'affaire de Pierre Drapeau. Voilà pourquoi ce dernier vend en 1835 la terre acquise en 1830 dans la concession St-Jacques de St-Henri.

La terre cédée est située dans la «paroisse Saint Henri, seigneurie de Lauzon et dans la concession nommée Plaisance¹², contenant trois arpens de terre de front plus ou moins sur trente arpens de profondeur, bornée devant au nord-est au côté sud-ouest de la terre de Jean Baptiste Chabot et par derrière au bout de la dite profondeur adjoignante du côté du nord à Louis Gagné et du côté du sud à Pierre Morin avec ensemble les bâtisses dessus construites circonstances et dépendances.»¹³. Les donateurs cèdent à Suzanne tous les meubles meublants, la batterie de cuisine, les instruments d'agriculture, les voitures, les animaux, les hardes et linges de corps, à l'exception de biens que les parents se réservent ou cèdent à leurs autres enfants.

4- Obligations de Suzanne comme donataire

Suzanne, la donataire, en accord avec son futur époux, s'oblige à garder, entretenir ses parents jusqu'à leur décès. De plus, les parents conservent leur chambre entretenue chaudement et proprement, une partie du grenier, l'accès à la cuisine, le droit de venir et d'aller par la même porte, quatre grands carrés de jardin, quelques animaux dont un cheval avec droit de logement et de pacage, des biens comestibles, des soins et services à fournir en santé comme en maladie, au décès : les faire enterrer, leur faire célébrer un service et faire dire 25 messes basses à chacun. Suzanne verra à payer les droits seigneuriaux de cens et rentes à chaque année. Voilà résumées les conditions faites par les donateurs : tout est extrêmement détaillé sur 12 pages de contrat notarié.

De plus, Suzanne a des obligations envers son frère François et les enfants de ses sœurs qui sont probablement décédées à ce moment-là. La transmission du patrimoine devait sauvegarder une certaine égalité entre les héritiers, selon la Coutume de Paris. Les

¹² Nos recherches actuelles laissent croire que cette terre est probablement le no 716 du cadastre de St-Henri.

¹³ *Donation de terre par Pierre Gagné et M.-Agathe Blanchet son épouse, à Suzanne Gagné leur fille, le 18 octobre 1835. Greffe de François -Xavier Lefebvre, ANQ,Q.*

parents de Suzanne ont dû contribuer à installer leurs enfants au moment de leur mariage ou au temps qu'ils acquéraient des terres. En donnant leur terre à Suzanne, ils veulent que l'égalité persiste entre les héritiers.

François, célibataire demeurant avec ses parents, mais possédant sa propre terre, recevra sur demande : un cheval, une jument, une paire de bœufs et une mère moutonne, une paire de roues, un bon harnais, une paillasse, un drap, un chaudron à soupe, une hache, une faux, une faucille. Françoise fera bâtir à ses propres frais un fournil de 14 pieds sur 20 avec une bonne cheminée et logeable : François doit fournir son travail pour cette construction. Enfin Françoise fera ensemercer tous les grains, incluant le lin et les patates, au profit de son frère. C'est la part d'héritage consentie par les parents à leur fils.

Quant aux enfants des sœurs de Françoise, ils recevront des montants d'argent : 40 piastres d'Espagne aux enfants de Marie ; 85 aux enfants de Charlotte et 100 aux enfants de Marguerite ; ainsi l'égalité entre les héritiers a dû être établie.

La donation manifeste que les parents de Suzanne étaient fort bien pourvus pour l'époque. En plus de répartir certains biens avec leur fils François et leurs petits-enfants, leur terre fera vivre dorénavant deux familles : soit eux-mêmes et celle de Suzanne et Pierre Drapeau. On a dit que parfois la donation était une stratégie de paysans riches...

III- Le domaine de Pierre

1- La maisonnée à partir de 1835

Pierre et Suzanne vécurent plusieurs années en compagnie des beaux-parents et parents : Agathe et Pierre Gagné dit Bellavance. La mère de Suzanne décédera en 1837 et son père en 1843 ; leur sépulture eut lieu à St-Henri de Lévis. De plus, la maisonnée s'agrandit de leurs huit enfants au cours des ans : Pierre naîtra en 1836, Suzanne en 1838, Jean en 1841, Marie-Scolastique en 1843, Aurélie en 1845, Napoléon en 1847, Scolastique en 1849 et Zoé-Délina en 1851.

Nous sauterons quelques années et nous verrons comment peu à peu Pierre Drapeau se constitue un grand domaine agricole de 195 arpents. Quels sont les objectifs de Pierre en agissant ainsi ? Pierre songeait-il déjà à l'avenir de ses enfants, particulièrement à celui de ses fils ? Les pères se souciaient d'établir leurs fils et ils surveillaient les occasions d'affaire, car les bonnes terres commençaient à être rares dans la vallée du St-Laurent. C'est l'époque où plusieurs Canadiens lorgnent du côté des États-Unis, là où le travail abonde dans les filatures de coton¹⁴.

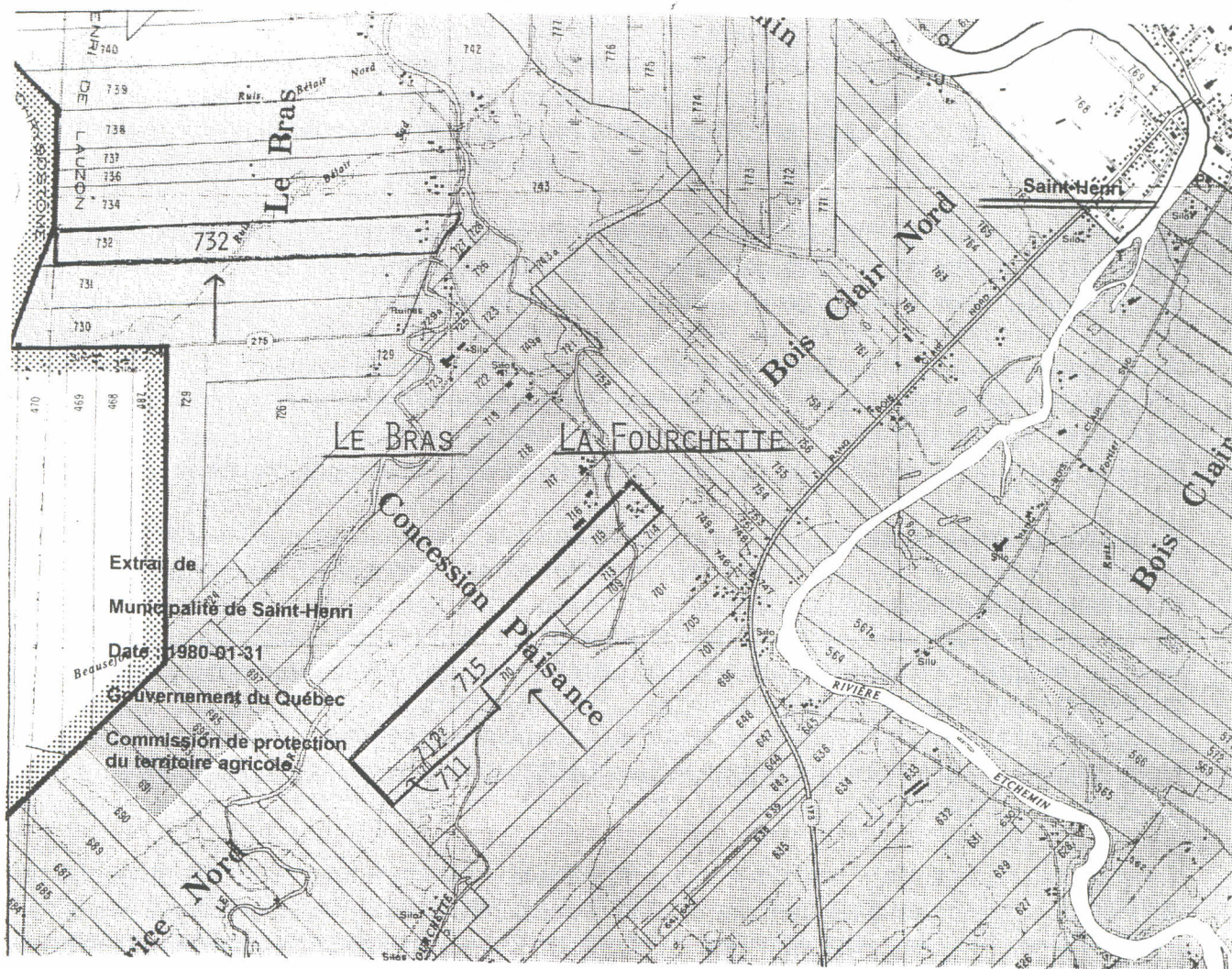
2- Pierre organise son domaine

D'abord il y a un échange de terre entre Pierre Drapeau et son voisin Pierre Bussière. Pierre échange la terre (vraisemblablement la terre no 716) que Suzanne a reçue en donation pour une terre appartenant à ce voisin «suivant un acte passé devant (le notaire) A. Trudel et dont ils ignorent la date¹⁵». L'échange devait être favorable tant à Pierre Drapeau qu'à Pierre Bussière, sans que nous en sachions les motifs. L'échange a eut lieu

¹⁴ N.B. De 1840 à 1880, 325,000 personnes du Québec émigrent aux États-Unis : «on n'avait pas besoin de défricher une terre toute sa vie pour gagner de l'argent...»

¹⁵ *Donation de Pierre Drapeau à Jean Drapeau, son fils*, le 6 novembre 1866. Greffe de François Bourget, ANQ,Q.

dans les années 1840, car au début des années 1850, les bureaux d'enregistrement des transactions de biens furent organisés. L'acte d'échange ne se retrouve ni au bureau d'enregistrement de Lévis, ni dans le greffe du notaire Trudel aux Archives nationales.



**Concession Plaisance : donacion des terres 711, 712, 715 à Jean
 Concession Le Bras : cession de la terre 732 à Pierre, fils.
 Terres arrosées par les rivières Le Bras et La Fourchette**

La terre échangée, située dans la concession Plaisance, compte trois arpents sur trente. Le 19 janvier 1859, Pierre ajoutera deux circuits de terre contigus à sa terre. L'un des circuits contient un arpent de front sur deux arpents et demi de profondeur attenant par derrière à la rivière La Fourchette. L'autre circuit mesure un arpent de front sur douze arpents de profondeur attenant par derrière aux terres de la concession St-Patrice. Nous avons peut-être un motif expliquant l'échange de terres : Pierre voyait la possibilité d'augmenter la surface de son domaine, ce qui n'était pas possible sur la terre que Suzanne avait reçue en donacion. (La terre agrandie sera donnée à son fils Jean en 1866.)

Ensuite le 13 février 1860¹⁶, Pierre achète une autre terre de trois arpents sur trente. Cette terre est située dans la concession Le Bras et est bornée par devant par la rivière Le Bras dans la paroisse St-Henri. Si l'on considère le cadastre de St-Henri, on peut voir que toutes ces terres achetées ne sont pas éloignées l'une de l'autre. Il acquiert cette terre pour la somme de 137 livres et dix chelins payables en quatre ans. La terre décrite auparavant est donnée en hypothèque. (Cette terre sera cédée en 1865 à son fils Pierre.)

Le même jour, Pierre emprunte 25 louis avec intérêt de huit pour cent auprès de Charles Collet, marchand à St-Henri¹⁷. Quelques jours plus tard, soit le 20 avril 1860, Pierre fait un nouvel emprunt cette fois auprès du notaire Pierre Paradis. Il emprunte encore 25 louis portant intérêt de dix pour cent¹⁸. Le 26 décembre 1866, la quittance de ce dernier emprunt est signée. On peut croire que les emprunts serviront comme premier paiement pour l'achat de la terre de la concession Le Bras. Il hypothéquera la terre qu'il a échangée avec Pierre Bussière en garantie de ses emprunts.

3- Les rivières Le Bras et La Fourchette

Il est intéressant de rappeler comment le recenseur P. Gauvreau décrit ce coin de pays lors d'annotations au recensement du Bas-Canada de 1851. « Il existe dans la paroisse (St-Henri) outre la rivière Etchemin deux petites rivières l'une appelée Le Bras, l'autre La Fourchette. Sur Le Bras, il existe plusieurs places où on pourrait ériger en toute sûreté des moulins ou des manufactures à peu de frais. Il en existe déjà plusieurs depuis un nombre d'années comme un moulin à scie sciant cinquante morceaux par vingt-quatre heures, un moulin à carder cent livres de laine par vingt-quatre heures, un moulin à farine pouvant moudre quatre-vingts minots par vingt-quatre heures. » Ces moulins appartiennent à Pierre Bussière, un grand propriétaire dans la région de St-Henri. Les recherches au bureau d'enregistrement de Lévis indiquent que ce Pierre Bussière, outre ces moulins, a acheté, vendu, échangé plusieurs terres.

Pierre Drapeau a pu profiter des divers moulins de Pierre Bussière, situés à peu de distance de sa maison. Même le pont sur la rivière Le Bras appartient à Pierre Bussière, et Pierre Drapeau paie annuellement son droit de passage sur le pont.

Les recensements du Bas-Canada, pour la paroisse St-Henri, en 1842, 1851, 1861 et 1871, montrent une partie de l'activité économique de Pierre Drapeau. Ces recensements ne consignent pas les mêmes données à chaque fois et n'indiquent pas toutes les activités de l'habitant. Ils sont toutefois un bon indice de la vie en milieu rural à l'époque.

IV- Les recensements et l'activité économique de Pierre

1- Le recensement de 1842

La maisonnée

Ce recensement précise qu'outre Pierre et Suzanne, habitent sous le même toit trois jeunes enfants de moins de six ans, soit Pierre né en 1836, Suzanne née en 1838 et Jean né en 1841, aussi un adulte de plus de soixante ans, c'est le père de Suzanne et encore

¹⁶ *Vente de terre par Joseph Guay à Pierre Drapeau*, le 13 février 1860. Greffe de Pierre Paradis, ANQ, Q.

¹⁷ *Emprunt de Pierre Drapeau auprès de Charles Collet*, le 13 février 1860. Greffe de Pierre Paradis, ANQ, Q.

¹⁸ *Emprunt de Pierre Drapeau auprès de Pierre Paradis*, le 20 avril 1860. Greffe de François Bourget, ANQ, Q.

une femme de plus de quarante-cinq ans, laquelle ne peut être identifiée. Un engagé payé une livre par jour cohabite également.

«L'habitant de Lauzon possédait une bonne maison, chaude en hiver, fraîche en été. Cette maison, percée de larges fenêtres où entraient l'air et le soleil, mais bien protégée contre les saisons froides ou les tempêtes par des contrevents où de lourds volets, était bâtie (...) de pièces sur pièces, c'est-à-dire en troncs d'arbres équarris, posés les uns sur les autres, avec un toit pointu à la façon normande, recouvert de bardeaux.»

«À quelques pas de la maison s'élevaient le fournil, la grange et l'écurie, la plupart du temps recouvert de chaume, et cet ensemble de dépendances constituait ce que l'on appelle encore les bâtiments. On jugeait de l'aisance d'un habitant par le nombre et la grandeur de ses bâtiments.»¹⁹ Telle devait être la situation de Pierre en ces années-là.

La production agricole

Le recensement concernant Pierre note que trente âcres de terre sont cultivées produisant deux minots et demi d'orge, trente minots d'avoine, treize minots de pois et trente minots de patates. L'orge se cultive pour la soupe et pour engraisser les animaux. Sa croissance est rapide : semée en mai, elle se coupe en juillet. L'avoine sert surtout à nourrir les animaux.

« Chaque ferme a son champs de pois (...) on mange les pois nature ou en bouillie (...) en soupe aux pois (...) des cultivateurs réduisent les pois en farine grossière et les donnent en boulette aux cochons et aux moutons.²⁰ » Ce légume est facile à cultiver et son rendement est important. Il ramasse trente minots de patates : c'est l'aliment de base pour la famille. La patate se retrouve à chaque repas remplaçant le blé et le pain.

Comment sont occupés les soixante autres arpents de terre ? On peut présumer qu'outre les trente arpents cultivés, une quantité égale était en jachère et en pâturage. Le restant devait être en bois debout nécessaire pour assurer le chauffage, à part les espaces occupés par les bâtiments. On recherchait le plus possible l'autosuffisance en tout.

Le cheptel

Pierre possède cinq bêtes à corne, deux chevaux, cinq moutons et trois cochons. On utilisait les animaux tant pour les travaux des champs que pour l'alimentation. Un cheval était la propriété du père de Suzanne, selon la donation. L'autre cheval servira au transport, à la promenade pour la famille de Pierre. Posséder un cheval est signe d'une certaine aisance à l'époque. Le cochon mis en saloir assure des provisions pour l'hiver. Suzanne devait confectionner maints plats succulents : boudin, tête fromagée, ragoût de pattes, tourtières, rôti de lard et surtout lard salé...

La laine des moutons procure l'habillement de la famille et un supplément de revenu par la vente de tissu ou la confection de vêtement. En 1842, le recenseur note que sept verges d'étoffe foulée, huit verges et trois-quarts de flanelle non foulée et onze livres de laine sont manufacturées dans la famille. «La laine filée très fine et tissée lâchement donne de la

¹⁹ ROY, J.-Edmond. *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, Société d'histoire régionale de Lévis, Lévis, 1984, vol 4, p.161.

²⁰ PROVENCHER, Jean. *Les quatre saisons dans la vallée du Saint-Laurent*, Boréal, Montréal, 1988, p. 110.

flanelle et tissée en gros grains et serrés, elle donne de l'étoffe.»²¹ Il faut voir Suzanne filer la laine, confectionner les vêtements de la famille; en même temps, elle initie ses filles à ces métiers. Les Canadiens de l'époque s'habillent avec l'étoffe du pays, comme on dit.

Le recensement ne spécifie pas la production du potager, ni la présence des animaux de basse-cour. C'était un apport important à l'autosuffisance de la famille. Les tâches reliées à ces activités économiques relevaient de la femme de l'habitant.

2- Le recensement de 1851

La maisonnée

Ce recensement montre que la famille de Pierre et de Suzanne s'est enrichie de cinq enfants depuis 1842. Se sont ajoutés en 1843 Marie-Scholastique, Aurélie en 1845, Napoléon en 1847, Scholastique en 1849 et Zoé-Délina en 1851. Aucune autre personne n'est recensée. Pierre peut déjà compter pour les travaux de la ferme sur la main-d'œuvre de ses fils Pierre et Jean, âgés de 15 et 10 ans.

Le recenseur cette fois note des détails concernant l'habitation. La maison de pièces à un étage est faite de tronc d'arbres équarris, posés les uns sur les autres, avec un toit pointu à la façon normande, recouvert de bardeaux. À quelques pas de la maison, comme c'était la coutume, «s'élevaient le fournil, la grange et l'écurie, la plupart du temps couverts de chaume, et cet ensemble de dépendances constituait ce que l'on appelle encore les bâtiments.»²²

La température en 1851 : un désastre pour la production agricole...

P. Gauvreau, recenseur, fournit peu de données au sujet de la production agricole pour l'année 1851. À chaque page du recensement, il parle de la température froide et pluvieuse de 1851. Certaines annotations témoignent de la misère vécue par la population en 1851 et conséquemment en 1852.

«Le cultivateur ayant été découragé depuis nombre d'années de semer le froment, on a depuis peu d'années commencé à en semer par petites quantités, mais le printemps tardif de 1851 ajouté à l'été froid et pluvieux a retardé de beaucoup le temps de la récolte, et en conséquence des gelées de bonne heure, on n'est aucunement surpris du peu de produit.»

Le recenseur ajoute au sujet des pois que «la saison pluvieuse les a fait pousser considérablement en tiges et en fleurs, et que les gelées précoces les ont empêchés de mûrir.» Les patates «atteintes de maladie depuis nombre d'années n'ont pas été encavées du tout. La saison pluvieuse a sans doute augmenté la maladie. La grêle de l'été a fauché la majorité des navets, et ce qui en restait a été détruit, car ils se trouvaient sous la neige en octobre.»

«Les prairies ont produit une récolte de foin plus qu'ordinaire (...) La saison pluvieuse ayant presque détruit les pâturages, la quantité de beurre faite ordinairement a diminué

²¹ PROVENCHER, Jean. *Op. cit.*, p. 436.

²² ROY, J.-Edmond. *Op. cit.*, vol.4, p. 161.

d'une très grande proportion, soit plus du quart.» Il ajoute que la pluie a fait pousser les mauvaises herbes causant «déchets et pertes » pour le lin, l'avoine, l'orge, le seigle.

«À moins que le cultivateur ne fasse boucher ou tue ses animaux lui-même pour les porter au marché, il n'en reçoit qu'un vil prix des commerçants ou bouchers ; de là le peu d'encouragement à élever pour ceux qui ne peuvent sacrifier leur terre si nécessaire à la culture avec nos saisons si courtes qu'elles soient.»

Ces conditions climatiques notées pour la paroisse St-Henri ont touché Pierre et sa famille. Il vivait comme tout habitant de l'époque en régime d'autosubsistance. Les conditions de vie furent extrêmement pénibles pour les familles. Les biens de consommation courante ont dû être rationnés en prévision de l'hiver. Les surplus agricoles pour le marché extérieur se sont fait rares, et en période de disette, les biens à acheter ont subi une augmentation de prix vu leur rareté. L'agriculteur n'a pu compter sur des semences en quantité et en qualité pour 1852 à cause de la récolte de 1851. La misère s'est étendue sur deux ans.

En terminant le recenseur ajoute que le cultivateur a peu d'encouragement tant pour l'élevage des animaux que pour la culture de la terre «avec nos saisons si courtes.» Cette année 1851 a certainement été rappelée comme une année de grande misère et de grande disette. L'hiver 1851 semble s'être prolongé toute l'année...

3- Le recensement de 1861

La maisonnée

En 1861, la famille compte six enfants : Pierre et Jean célibataires ont 20 ans et plus; une fille de 18 ans, Marie-Scholastique; les trois derniers ont 14 ans et moins : Napoléon, Scholastique et Zoé-Délina. Deux filles seraient décédées : Suzanne et Aurélie; le recensement n'en parle point.. Un fait intéressant de noter au recensement : les trois derniers enfants sont enregistrés comme allant à l'école. Ils sont les premiers Drapeau de cette lignée à fréquenter l'école. Depuis l'ancêtre Antoine, soit depuis 200 ans, ils seront les premiers à pouvoir lire et écrire. On retrouvait toujours la mention «a déclaré ne savoir écrire ni signer» dans tous les actes notariés concernant ces Drapeau jusqu'à ce jour.

Il faut croire que les années 1851-1852 sont oubliées, car Pierre a doublé la superficie de ses terres par des transactions faites en 1859 et 1860. Le recensement note que les 195 arpents sont ainsi répartis : 90 sont cultivés, 56 sont en pâturage et 59 en boisé. Pierre et Suzanne sont dans la force de l'âge et ils ont une bonne main-d'œuvre à la maison.

La production agricole et le cheptel

Pour mieux saisir le développement de son exploitation agricole, comparons les données de 1842 et celles de 1861 et constatons que Pierre passe du stade d'autosuffisance à celui d'un petit producteur agricole. La population du Bas-Canada augmente et elle s'urbanise peu à peu depuis 1850; des marchés se créent en ville pour les surplus agricoles. «Un traité de réciprocité avec les États-Unis en 1854 (un traité de libre échange avant le temps) crée des conditions d'expansion sans précédent.²³» L'avoine, le foin, les produits laitiers subissent une demande accrue dans ce contexte. Les données comparées

²³ LINTEAU, Paul-André et Alii. *Histoire du Québec contemporain*, Ville St-Laurent, Boréal, 1979, p. 120.

de ces recensements illustrent ces réalités nouvelles. Ces recensements n'indiquent pas la production du potager, ni l'apport des animaux de basse-cour.

Recensements de 1842 et de 1861 du domaine de Pierre et de Suzanne			
		1842	1861
Arpents de terre		90	195
Production agricole			
Orge : minots		2½	7½
Avoine : minots		30	500
Pois : minots		13	7½
Patates : minots		30	80
Blé : minots		---	14
Foin : tonnes		---	400
Lin : livres		---	12
Laine : livres		---	40
Étoffe foulée : verges		7	44
Flanelle : verges		8¾	42½
Beurre : livres		---	500
Lard : livres		---	900
Verger		---	20,00\$
Animaux			
Bœufs, génisses		5	15
Vaches à lait		---	7
Chevaux		2	3
Moutons		5	14
Cochons		3	6
Voitures d'agrément			
		---	3

Les années 1860 et suivantes furent les années où le domaine de Pierre atteint son meilleur rendement. En 1865, il cédera à son aîné une partie du domaine en plus de nombreux équipements de ferme et une partie du troupeau d'animaux. En 1866, il donne à son fils Jean l'autre partie de son domaine en ayant pris des dispositions favorisant ses autres enfants. Nous reviendrons sur ces deux événements.

V- Les vieux jours de Pierre et de Suzanne

1- Le recensement de 1871

Pierre et Suzanne sont recensés indépendamment de leur fils Jean à qui ils ont fait donation de leurs biens en 1866 et avec lequel ils demeurent. Il a 61 ans et elle en a 62. Aucun bien, aucune production n'est inscrit à leur nom au recensement de 1871, même si

au moment de la donation, ils ont réservé certains biens pour leur propre usage. On peut supposer qu'à leur retraite, ils prêtent main forte à leurs enfants dans divers travaux domestiques, tout en câlinant les petits-enfants, selon la coutume.

2- Les assurances de la donation de 1866

La donation est un moyen d'assurer ses vieux jours en même temps qu'une façon d'établir ses enfants. Les dernières clauses de la donation révèlent ce que les parents se réservent sur leur domaine et les obligations de Jean à leur égard. Tout est prévu, rien n'est laissé au hasard. Les biens distribués à la donation indiquent que Pierre et Suzanne étaient parvenus à une bonne aisance. Ils ont bien travaillé et ils ont fait fructifier ce qu'ils ont reçu eux-mêmes. Ils passent la main à la génération suivante.

Conformément à la donation, leur fils Jean devra les loger, nourrir, chauffer, éclairer, vêtir, blanchir et raccommode. S'il y avait incompatibilité d'humeur et que les donateurs désirent «se mettre à leur apport», Jean devra leur payer leur vie durant une rente et pension que la donation détaille amplement jusqu'au rhum, au tabac pour Pierre et au tabac en poudre pour Suzanne, etc. Jean requerra le médecin et le curé en cas de maladie; les fera inhumer convenablement, fera célébrer 25 messes basses de requiem pour chacun d'eux. Jean répondra à leur besoin «en un mot leur faire et rendre tout ce qu'un bon fils doit à ses père et mère».

3- Les dernières années de Pierre et de Suzanne

Pierre et Suzanne vécurent de nombreuses années en compagnie de leur fils Jean et de leur belle-fille Julie. Suzanne décéda le 9 avril 1879. Elle était âgée de 70 ans et fut inhumée au cimetière de St-Henri.

Après quelques années de veuvage, Pierre épouse en secondes noces Marie Moore, veuve de Joseph Paradis, le 22 avril 1884, à Ste-Marguerite de Dorchester. Aucun événement concernant la vie de Pierre n'est relevé après ce deuxième mariage. Le couple a-t-il vécu avec Jean et Julie? On ne le sait pas. Pierre décéda le 2 août 1893 à l'âge de 83 ans. Il est inhumé au cimetière de St-Henri, paroisse où il a passé toute sa vie.

VI- Les enfants de Pierre et de Suzanne

Que sont devenus leurs enfants? Deux documents nous permettent de retracer les six enfants vivants. Le premier concerne la vente de terre et de biens à leur fils Pierre en 1865. L'autre, c'est la donation de 1866 qui décrit ce que les parents donnent à leurs fils Jean et Napoléon et à leurs filles Scholastique, Marie-Scholastique et Zoé-Délima.

1- Pierre (1836-1913) et Euphémie Fradet (1841-1914)

Le 13 février 1865²⁴, Pierre vend à son fils aîné Pierre la terre qu'il a acquise de Joseph Guay le 13 février 1860 : terre de trois arpents sur trente²⁵ située dans la concession Le Bras, paroisse St-Henri. Il vend cette terre 150 piastres payables en six versements et sans intérêt. De plus Pierre donne et cède à son fils : «un cheval, un harnais, une carriole propre, une peau de buffle, un cabrouet propre et ses roues, un sleigh à bois et ses menoirs, un harnais de travail, une grande charrette et ses roues, une vache, un bœuf

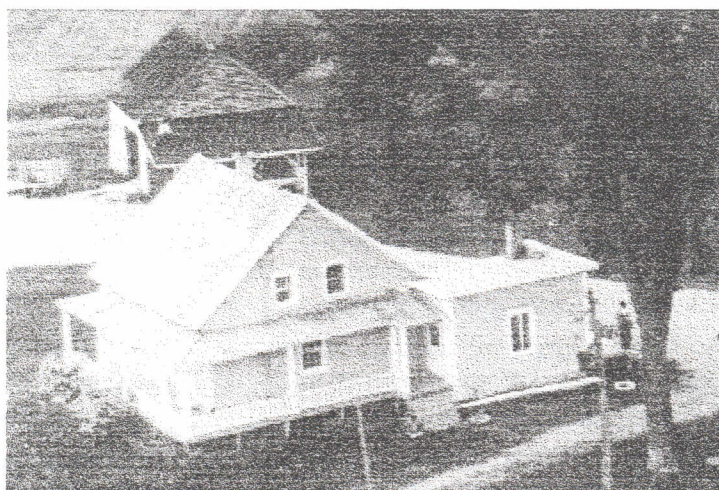
²⁴ Cession et vente de terre de Pierre Drapeau à Pierre Drapeau, fils, le 13 février 1865. Greffe de R. Fortier, ANQ,Q.

²⁵ Terre correspondant au numéro 732 du cadastre officiel de la paroisse St-Henri.



Euphémie Fradet et Pierre Drapeau vers 1870

d'un an, une taure, trois brebis dont deux mères et une agnelle, un cochon hivernant et deux petits du printemps prochain, un lit, un poel double de deux pieds et demi, un chaudron à soupe, six assiettes creuses, six tasses à thé et leurs soucoupes, six bolles à lait, une hache, six couteaux et fourchettes, une pioche, une faux et son manche, une faucille, quatre cents gerbes d'avoine.» Cette cession de biens, confirme son père, tiendra lieu de légitime paternelle et maternelle à leur fils Pierre, c'est à dire qu'il est exclu des successions futures. Pierre a reçu sa part d'héritage.



100, chemin Le Bras, photo 1962.

Pierre, le père, avait acheté cette terre en vue d'établir un fils. En effet, son fils Pierre songe à se marier. Le 1^{er} août 1865, il convolera en justes noces avec Euphémie Fradet de St-Gervais, paroisse voisine de St-Henri. Pierre a 30 ans, elle en a 24. Il est temps pour lui de songer à s'établir. Pierre et Euphémie auront onze enfants : Lédia, Marie-Joséphine,

Joseph, Ludger-Napoléon, Emma, Onésime, Achille, Ephrem, Alphonse, Zéphirin et Ludger. À son tour, Pierre cherchera à établir ses fils, selon la coutume.

Le 25 août 1903²⁶, il fait don d'une terre de trois lots à son fils Achille. Il avait acquis cette terre dans une vente à l'encan aux portes de l'église le 2 avril 1895. Euphémie et Pierre cohabiteront avec Achille, lequel s'engage à loger, nourrir et entretenir ses père et mère. Le 4 avril 1906²⁷, Pierre, le père, fera don d'une autre terre (n° 732) à son fils Zéphirin en ajoutant une terre de neuf arpents (n° 727) située au bout de la première.



7 des enfants de Pierre et Euphémie, assis : Ludger, Joseph, Onésime, debout : Achille, Éphrem, Zéphirin, Alphonse (vers 1898).

Philippe Drapeau²⁸ de Charny nous parlait de cet oncle Pierre comme d'un cultivateur à l'aise. Il se souvient qu'il allait livrer son lait aux deux jours à la fromagerie de St-Henri. Pierre et sa femme Euphémie se rendaient à chaque semaine au restaurant tenu par son frère Jean (probablement à sa retraite) et situé près de l'église de St-Henri. Il venait se reposer, dit-il. Pierre décède le 9 juin 1913 à l'âge de 77 ans et quelques mois plus tard, soit le 23 mars 1914, Euphémie, âgée de 73 ans, le suivra. Ils sont enterrés au cimetière de St-Henri. Le 100, chemin Le Bras est aujourd'hui la propriété de Roland Drapeau.

2- Jean (1841-1915) et Julie Fradet (1843-1919)

Jean, familièrement appelé Johnny, est le deuxième fils de Pierre. Il fut le «poteau de vieillesse de ses parents.» Le 1^{er} septembre 1866, ses parents lui font donation de leur terre et de certains biens «voulant l'en récompenser par ces présentes²⁹». Jean a dû aider grandement son père sur la terre, et celui-ci en est bien reconnaissant. Ce fils est prêt à succéder à son père sur le bien paternel. Il prendra en charge ses parents en accord avec sa future femme. Jean projette se marier quelques jours après la donation.

²⁶ Donation de Pierre Drapeau à Achille Drapeau, son fils, le 25 août 1903. Greffe de Louis-O. Audet, ANQ,Q.

²⁷ Donation de Pierre Drapeau à Zéphirin Drapeau, son fils, le 4 avril 1906. Greffe de Louis-O. Audet, ANQ,Q.

²⁸ Entrevue de Philippe Drapeau de Charny par Bertrand Drapeau en mai 1992.

²⁹ Donation de Pierre Drapeau à Jean Drapeau, son fils, le 1^{er} septembre 1866. Greffe de François Bourget, ANQ,Q.

En effet, le 4 septembre 1866, il épouse Julie Fradet à St-Gervais de Bellechasse. C'est la sœur d'Euphémie, l'épouse de son frère Pierre. Ils auront six enfants : Clara, Rébecca, Gratia, Joseph, Jules et Honoré.



Jean (Johnny) Drapeau
époux de Julie Fradet



son fils Honoré Drapeau
époux de Léophile Blanchet

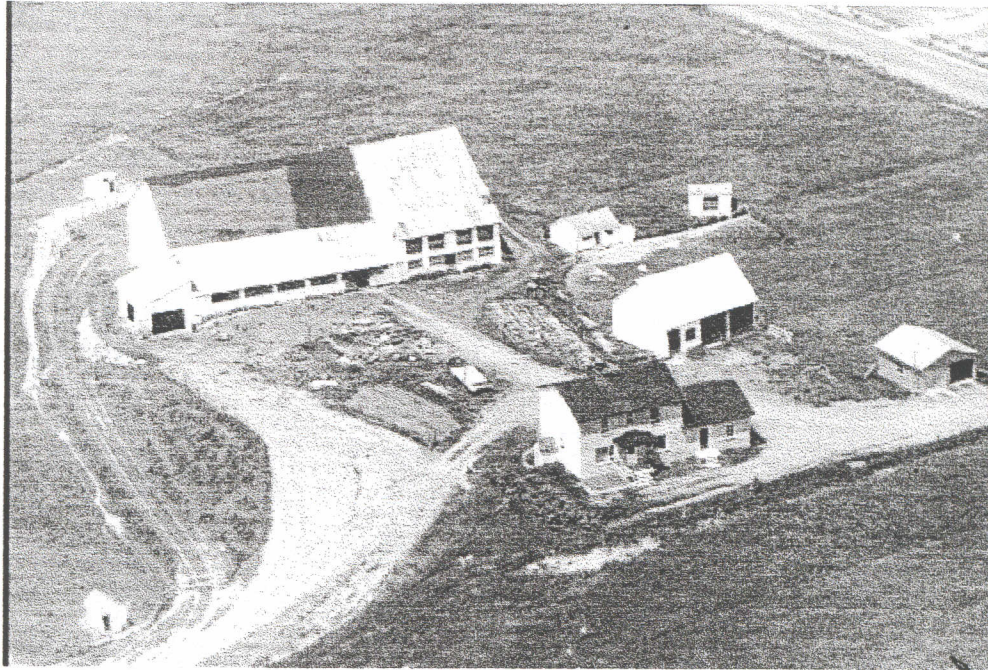
Revenons à la donation du 1^{er} septembre 1866. Jean, âgé de 25 ans, reçoit de ses parents en «donation entre vifs, pure, simple et irrévocable, si ce n'est pour cause d'ingratitude», trois lots³⁰ de terre situés dans la concession Plaisance de St-Henri. Un premier lot de trois arpents sur 30; un autre d'un arpent sur deux et enfin le dernier un arpent sur 12. De plus, on lui cède tous les «meubles de ménage, ustensiles de cuisine, animaux, chevaux, voitures tant d'hiver que d'été et instruments d'agriculture».

Jean sera tout aussi entreprenant que son père, il acquerra six lopins de terre au cours des années 1880, 1887, 1891 et 1892. L'agriculture et la coupe du bois deviennent ses deux champs de production et d'exploitation.

À leur tour, Jean et Julie donneront leur terre et leurs biens à leur fils Honoré le 3 avril 1895³¹. L'histoire se répétait à nouveau : ayant reçu la terre de son père pour les bons services rendus, Jean, reconnaissant envers son fils Honoré, lui remettra sa terre, continuant la tradition familiale.

³⁰ Ces trois lots correspondent aux numéros 715, 712 et 711 du cadastre officiel de la paroisse St-Henri.

³¹ Donation de Jean Drapeau à Honoré Drapeau, son fils, le 3 avril 1895. Greffe de Louis-Onésime Audet, ANQ,Q.



Les bâtiments du 397, chemin Plaisance à St-Henri vers 1960

Lors de la donation à Honoré, Jean n'oublie pas de transmettre certains biens à ses autres enfants. Jean décède le 5 août 1915 à l'âge de 75 ans. Julie, son épouse, lui survivra jusqu'au 30 mai 1919. Les Drapeau sont demeurés propriétaires de ce domaine jusqu'en 1919. Cette ferme, appelée aujourd'hui Ferme Jeanplait inc., est la propriété de Jean Couture et est située au 397, chemin Plaisance à St-Henri de Lévis.

3- Napoléon (1847-1928) et Céline Giguère (1850-1944)

La donation de 1866 révèle quelques données au sujet de Napoléon. Le père oblige son fils Jean à livrer à son frère Napoléon lorsqu'il aura 23 ans, un bon cheval attelé avec les voitures de travail d'hiver et d'été, (...) une vache, deux cochons, deux moutons, un lit, un poêle simple de trois pieds avec tuyau, une hache, une pioche, une pelle de fer, une bêche, une faux, une demi-douzaine de bols à lait, une douzaine d'assiettes, une demi-douzaine de bols à thé avec «secoupes», deux nappes, six essuie-mains, six couteaux, six fourchettes, six cuillers, une paire de traits de fer, une faucille, un chaudron à soupe. Jean sera tenu de lui bâtir une maison de 20 pieds, une grange de 30 pieds et une étable de 20 pieds, le tout logeable.

Conformément à la donation, Napoléon devra remettre à son frère Jean les profits et les revenus qu'il tire de sa propre terre jusqu'au moment où il s'établira à son compte. D'après Marie-Jeanne Drapeau³² de Québec, laquelle a connu son grand-père Napoléon, celui-ci serait arrivé célibataire, sur une terre à Lambton, sur les bords du grand lac Saint-François. Probablement que les terres cultivables dans la région de St-Henri commencent à être rares et Napoléon doit s'éloigner de son patelin.

³² Entrevue avec Marie-Jeanne Drapeau de Québec, 88 ans, le 8 mars 1998 par Bertrand Drapeau.



Urbain Drapeau et Anna Boutin, Napoléon Drapeau et Céline Giguère, Joseph Drapeau et Yvonne Catelier, Alphonse Marin et Marie Drapeau, Pierre Boulanger et Mélida Drapeau, Wilfrid Drapeau et Anna Fecteau Achille Drapeau et Alma Crépeau, Édouard Turcotte et Rébecca Drapeau, Méléde Rousseau et Gédéon Drapeau.

(Photo prise en 1926 aux noces d'or de Napoléon et de Céline)

Il épousera Céline Giguère, le 31 janvier 1876 à la paroisse St-Vital de Lambton. Céline est née à Ste-Marie de Beauce. Au mariage, Napoléon est dit majeur et cultivateur à Lambton. Ils auront neuf enfants : Ludger, Urbain, Achille, Joseph, Wilfrid, Gédéon, Marie, Rébecca et Mélida.

Marie-Jeanne se rappelle que son grand-père fut cultivateur toute sa vie. Il a eu le souci d'établir ses enfants tout autour de lui à Lambton. Homme peu loquace, il ne parlait pas pour ne rien dire. Un homme tranquille, un bon vieux ! Au jour de ses funérailles, le 3 août 1928, le curé aurait dit : «Vous pouvez l'invoquer, c'est un saint.» Il était âgé de 80 ans et 8 mois.

«Mémère» Drapeau, se souvient Marie-Jeanne, était une bonne vieille sans pareil. Elle est décédée à l'âge vénérable de 93 ans et 4 mois, le 18 janvier 1944.



Maison bâtie par Napoléon où se succéderont trois générations de Drapeau, sur les bords du lac St-François à Lambton

4- Marie-Scholastique, Scholastique et Zoé-Délina

Dans la même donation de 1866, les parents demandent à Jean de remettre à chacune de leurs filles Marie-Scholastique, Scholastique et Zoé-Délina des articles de ménage : deux paillasses, deux draps, deux couvertures, un traversin, deux oreillers de plumes, une bonne couchette, deux coffres, un rouet, dix bols à lait, six bols à thé et secoupes, six assiettes, six couteaux et fourchettes, six cuillères, six essuie-mains, six nappes. Marie-Scholastique recevra en plus une somme de cinquante piastres payable dans six ans, une vache à son choix et une mère moutonne.

Marie-Scholastique, alors âgée de 23 ans, se maria le 20 février 1884 avec Joseph-Eugène Rousseau, à St-Henri.

Quant à Scolastique et Zoé-Délina, elles sont probablement demeurées célibataires; aucune trace n'est retrouvée à leur sujet. Jean s'engage à garder avec lui ses sœurs jusqu'à leur majorité, de les nourrir et entretenir convenablement. Elles devront en retour travailler au profit de leur frère. Que sont-elles devenues?

Conclusion

Une autre génération s'éteignait. L'histoire se répétait à nouveau avec naissance, mariage, donation entre vifs, décès... Il faut remarquer que cette quatrième génération de Drapeau a grandement amélioré ses conditions de vie. Nous n'avons qu'à penser aux conditions d'Antoine Drapeau, l'ancêtre et à celles de son fils Jean-Baptiste. Les pionniers des deux premières générations ont connu l'époque des défricheurs, soit celle de la grande pauvreté, de la misère.

Au recensement de 1681, Antoine avait un fusil, une vache, quatre arpents de terre en valeur et une cabane. Jean-Baptiste, dans l'inventaire de ses biens³³ en 1726 vaut 79 livres, soit l'équivalent de 150 jours de travail. Au 19^e siècle, Pierre peut léguer terres et biens à chacun de ses enfants leur permettant de s'établir à leur tour. Que de chemins parcourus en 200 ans !

Un autre espoir de ce 19^e siècle, la scolarisation commence. Deux cents ans d'illettrés prennent fin. Les premiers Drapeau s'inscrivent à l'école de rang à St-Henri. On ne trouvera plus la note «a déclaré ne savoir écrire, ni signer», à la fin des actes notariés.

En parcourant l'histoire de Pierre Drapeau, nous prenons conscience comment notre pays s'est bâti peu à peu. De père en fils, on s'approprie la terre, on la développe, on la rend productive. On a le souci d'établir ses enfants. Ces humbles paysans ont consolidé le pays à leur façon tout autant que les grands personnages par leurs exploits³⁴. Pierre et Suzanne sont en somme le portrait de la plupart de nos ancêtres qui ont vécu sur une terre en ce dix-neuvième siècle : de vrais bâtisseurs.

Citons l'historien Jacques Lacoursière, en terminant : «Redécouvrons notre passé pour que notre avenir nous semble plus clair. Soyons fiers de nos racines pour retrouver le goût des grands projets de société.»

Je me souviens !

³³ Inventaire publié dans *Bulletin des familles Drapeau*, vol. 4 no. 4, septembre 1996, p. 36.

³⁴ *Quiconque a des informations complémentaires ou des corrections à apporter, je les recueillerais avec plaisir. B.D.*

Généalogie ascendante et descendante de Pierre Drapeau

Antoine Drapeau
Charlotte Joly
Mariage : 20 août 1669
Ste-Famille, île d'Orléans

↑

Jean-Baptiste Drapeau
Perrine Lacroix
Mariage : 13 novembre 1708
Beaumont

↑

Jean-Baptiste Drapeau, 2^e mariage
Angélique Jourdain
Mariage : 20 juin 1774
St-Joseph de Lauzon

↑

Jean-Laurent Drapeau
Françoise Lemieux
Mariage : 9 février 1802
St-Joseph de Lauzon

----->

Françoise Drapeau
Pierre Morin
Mariage : 11 octobre 1825
St-Henri de Lévis

Jean-Baptiste Drapeau
1- Madeleine Viau-Laliberté, 1831
2- Marguerite Charbonneau, 1850
3- Marie-Rosalie Dupont, 1859
Les 3 mariages à N.-D. de Québec

Pierre Drapeau
Suzanne Gagné dit Bellavance
Mariage : 3 novembre 1835
St-Henri de Lévis

----->

Joseph Drapeau
Marguerite Porlier
Mariage : 20 mai 1845
Ste-Anne de Restigouche
(pionnier de Balmoral)

Pierre Drapeau
Euphémie Fradet
Mariage : 1^{er} août 1865
St-Gervais de Bellechasse

Jean Drapeau
Julie Fradet
Mariage : 4 septembre 1866
St-Gervais de Bellechasse

Napoléon Drapeau
Céline Giguère
Mariage : 31 janvier 1876
St-Vital de Lambton

Marie-Scholastique
Joseph Rousseau
Mariage : 20 février 1884
St-Henri de Lévis

Scholastique

Zoé-Délina

Appendice 2

La seigneurie de Lauzon

«La Compagnie des Cents-Associés accorde à Jean de Lauzon, le 15 janvier 1636, une étendue de trois lieues de front de part et d'autre de la rivière Bruyante (Chaudière) par six lieues de profondeur, à condition de la peupler de sujets loyaux»³⁵. C'est la naissance de la seigneurie de Lauzon. Ce n'est qu'en 1647 que le premier colon, Guillaume Couture, viendra s'installer dans la seigneurie. En 1667, on y compte 114 personnes et en 1681, on dénombrera 293 habitants répartis en 49 ménages.

Peu à peu les structures paroissiales naissent : la seigneurie relevait de la paroisse Notre-Dame de Québec, mais en 1675, on construit l'église St-Joseph de Pointe-Lévy. En 1721, on démembreait le territoire pour créer la paroisse St-Nicolas. En 1750, débutera la paroisse St-Henri de Lévis.

Plusieurs seigneurs se succédèrent dans la seigneurie. Après les de Lauzon, il y eut Thomas Bertrand, Georges Régnard, sieur Duplessis, les Charest. À la Conquête, la seigneurie passe aux mains des Anglais qui convoitent ces belles terres. Le 12 février 1765, le gouverneur James Murray fait l'acquisition de la seigneurie. Le régime seigneurial fut aboli par le gouvernement du Bas-Canada en 1854 comme étant une institution antidémocratique, féodale, reliée à l'ancien régime français.

Au temps de Pierre Drapeau, c'est la famille Caldwell qui règne sur la seigneurie. Le père et le fils Caldwell contribuèrent énormément au développement de l'agriculture à cause de leur amour de la terre. Ils ne ménagèrent aucun effort afin que de nouvelles routes, des moulins à farine et des scieries desservent le plus possible les habitants de la seigneurie. Même les rivières furent canalisées afin d'y charroyer les bois du commerce.

Une des principales ressources de la côte de Lauzon à cette époque est la pêche fluviale où abonde l'anguille. L'exploitation de la forêt constitue une autre richesse : on a besoin de bois pour le chauffage, pour la construction de maisons et de bateaux. La demande de produits agricoles prend de l'ampleur. Diverses possibilités d'améliorer son revenu s'offrent à l'agriculteur.

Le transport de passagers ou de marchandises entre la seigneurie de Lauzon et la ville de Québec est en expansion au 19^e siècle. En été, c'est le cabotage soit par canot ou par barque, mais à partir de la fin de décembre, on utilisait le fameux pont de glace. «Un tel pont demandait de l'entretien. Dès la formation des glaces, des centaines d'hommes munis de pelles et de grattes nivelèrent la surface et y ajoutaient des traverses de bois étant donné l'écart entre les glaces des battures et celle du chenal³⁶.» Le pont de glace servait aussi au patinage, aux courses de traîneaux, c'était même un «no man's land» pour le commerce d'alcool, car non soumis au contrôle de la police...

³⁵ *Aux origines du peuplement*, Bulletin de la Société d'Histoire régionale de Lévis, 1997, no 65-66, p. 11.

³⁶ G.I.R.A.M. *Le fleuve et sa rive droite*, Lévis, 1984.

Appendice 3

La paroisse Saint-Henri de Lévis

Au milieu du 18^e siècle, la paroisse St-Joseph de Pointe-Lévy prend un développement considérable. Les colons arrivent de Beaumont, de St-Michel, de l'île d'Orléans et recherchent de nouvelles terres. Peu à peu certains s'installent du côté de la rivière Etchemin, non loin des chutes. Un village prend forme auquel on donna le nom de «Village Ste-Geneviève à la côte Saint-Henri».



La municipalité de St-Henri de Lévis aujourd'hui³⁷

Ces «colons avaient fait connaître (...) leur grande nécessité de secours spirituels, à cause du grand éloignement de leur église paroissiale qui était alors celle de Pointe-Lévy. Tous avaient le dessein de travailler incessamment à la construction d'une petite chapelle et d'un presbytère, si l'évêque voulait bien leur en donner la permission.»³⁸ Le premier desservant fut l'abbé Louis-Joseph Mercereau, curé de St-Joseph. Il célébra la première messe le 7 avril 1750 et Mgr de Pontbriand le confirma comme missionnaire le 16 avril 1750. Une soixantaine de jeunes colons y vivaient à cette époque.

En 1780, la paroisse se déplace à environ trois milles de la chapelle primitive. Le décret de construction de la deuxième église et d'un nouveau presbytère, sur le site actuel, eut lieu le 18 mars 1780. «On vit donc la seconde église commencer à s'élever en 1782-1783 sur le site du cimetière actuel (...). C'était un charmant édifice de pierre des champs avec clocher à deux lanternes élégantes, surmonté d'une gracieuse petite flèche, au toit à pic recouverte de bardeau. (...) Cette église exista un siècle et la tâche pour la démolir, en 1880, fut des plus rudes.»³⁹ On peut penser à l'attachement des paroissiens pour leur vieille église qui avait célébré tant d'événements familiaux. C'est dans cette église que Pierre Drapeau assista aux baptêmes et aux mariages de ses enfants.

³⁷ LEMAY, J.-Armand et MERCIER, op. cit., page couverture.

³⁸ Ibidem, pp. 27-28.

³⁹ Ibidem, p. 54.

L'église actuelle, face au pont qui enjambe la belle rivière Etchemin, fut ouverte au culte le 8 juin 1879 et fut bénite solennellement par Mgr Taschereau, archevêque de Québec. C'est un temple remarquable au style gothique, d'allure de cathédrale, aux lignes fines d'une suprême élégance. De riches sculptures ornent ce monument, sans compter les précieuses peintures qu'il renferme, selon Lemay et Mercier. C'est l'orgueil des paroissiens. Un édifice à visiter !

Table des matières

Introduction	1
I- Pierre Drapeau : de sa naissance à son mariage	2
1- Pierre, un descendant de la 4 ^e génération	
2- Les parents de Pierre	
3- Les frères et sœur de Pierre	
4- Achat d'une terre à St-Henri, concession St-Jacques	
5- Vente de la terre de St-Henri, concession St-Jacques	
II- Mariage de Pierre Drapeau avec Suzanne Gagné dit Bellavance	4
1- Contrat de mariage de Pierre et Suzanne	
2- Suzanne Gagné dit Bellavance	
3- Donation par Pierre Gagné et Agathe Blanchet à leur fille Suzanne	
4- Obligations de Suzanne comme donataire	
III- Le domaine de Pierre Drapeau	7
1- La maisonnée à partir de 1835	
2- Pierre organise son domaine	
3- Les rivières Le Bras et La Fourchette	
IV- Les recensements et l'activité économique de Pierre	9
1- Le recensement de 1842	
2- Le recensement de 1851	
3- Le recensement de 1861	
V- Les vieux jours de Pierre et Suzanne	13
1- Le recensement de 1871	
2- Les assurances de la donation de 1866	
3- Les dernières années de Pierre et de Suzanne	
VI- Les enfants de Pierre et de Suzanne	14
1- <u>Pierre</u> (1836-1913) et Euphémie Fradet (1841-1914)	
2- <u>Jean</u> (1841-1915) et Julie Fradet (1843-1919)	
3- <u>Napoléon</u> (1847-1928) et Céline Giguère (1847-1944)	
4- <u>Marie-Scholastique, Scholastique et Zoé-Délina</u>	
Conclusion	21
Appendice 1 : La généalogie ascendante et descendante de Pierre Drapeau	22
Appendice 2 : La seigneurie de Lauzon	23
Appendice 3 : La paroisse St-Henri de Lévis	24

Merci aux membres qui ont fourni renseignements et photographies :

- Gisèle Drapeau, Beaumont
- Louise Drapeau, St-Henri de Lévis
- Marguerite Drapeau, Québec
- Marie-Jeanne Drapeau, Québec

N.B. Toute information supplémentaire sera bien accueillie.

Merci à Lise Drapeau, Hull, pour la traduction anglaise du document.

Exemplaire disponible auprès de l'Association au coût de 3,00\$, incluant les frais d'envoi.

Esquisse de Saint-Henri de la seigneurie de Lauzon, 571 pages, disponible auprès de l'auteur : l'abbé Robert Mercier, 2201, Président-Kennedy, St-Henri, G0R 3E0.

**Société canadienne des Postes
Envoi : Publications canadiennes
Contrat no : 0632481**

**Publié et édité par
Association des familles Drapeau inc.
Case postale 25 513
Boucherville Qc Canada J4B 1K2**

Port de retour garanti

Événement à ne pas manquer :

Rencontre des membres de l'Association

à Montréal, le 17 octobre prochain

- **Visite guidée de la Maison St-Gabriel, à Pointe St-Charles. Dès 1668, Marguerite Bourgeois y accueillait les Filles du Roy.**
- **Venez découvrir la vie quotidienne des premiers colons et des Filles du Roy, les objets qu'ils utilisaient, les meubles qu'ils aimaient dans une maison authentique.**
- **Dîner à la célèbre Brasserie Magnan.**
- **Voir l'invitation insérée dans ce Bulletin.**